

ANNEXE 9

EXAMEN DES QUESTIONS

ENVIRONNEMENTALES ÉTATS-UNIS-MEXIQUE

PAR LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN : SOMMAIRE⁶⁹

Dans le document «Response of the Administration to Issues Raised in Connection with the Negotiation of a North American Free Trade Agreement» («Réponse de l'Administration aux questions soulevées relativement à la négociation d'un Accord de libre-échange nord-américain»), présenté au Congrès le 1^{er} mai 1991, l'Administration américaine a tenu à faire le point sur les questions environnementales États-Unis-Mexique, tout en portant une attention particulière aux incidences environnementales possibles d'un ALENA. Cet examen a été effectué par un groupe de travail réunissant plusieurs organismes et dont la coordination était assurée par l'Office of the U.S. Trade Representative, en marge des négociations de l'ALENA. Un rapport préliminaire, publié en octobre 1991, invitait le public à faire part de ses observations. Les principales conclusions de ce rapport sont résumées ci-après.

INTENSIFICATION DE LA COOPÉRATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Les États-Unis et le Mexique tentent depuis de nombreuses années de trouver des solutions communes aux problèmes environnementaux, particulièrement ceux qui touchent les régions frontalières.
- Au fur et à mesure que s'intensifient les négociations en vue d'un Accord de libre-échange nord-américain, les activités conjointes des deux pays à ce chapitre prennent une importance accrue.
- Les mesures de protection de l'environnement élaborées par les États-Unis et le Mexique s'avèrent prioritaires pour chacun des deux pays. Elles s'appuient sur :
 - des accords bilatéraux en bonne et due forme touchant : l'environnement des régions frontalières, les questions relatives aux eaux et aux limites frontalières, la coopération quant à la conservation des ressources naturelles, ainsi que les solutions possibles aux problèmes de pollution atmosphérique de la ville de Mexico;
 - des accords internationaux tels que le Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone, la Convention sur le commerce international des

69. Office of the United States Trade Representative, Review of U.S.-Mexico Environmental Issues.